

Sens, choix et subjonctif

JEAN-PIERRE MAILHAC

University of Salford

(Received 20 July 1999; revised 5 November 1999)

ABSTRACT

Si l'on examine les études linguistiques et chapitres de grammaires consacrés au subjonctif français, ou des ouvrages généraux qui se réfèrent à ce mode, on découvre fréquemment un même principe qui conditionne l'analyse: une forme linguistique n'a de sens que s'il existe un 'choix'. Le subjonctif n'aurait donc aucune signification là où il est obligatoire.

Nous nous proposons ici, après un bref survol d'auteurs qui s'en inspirent, de soumettre ce principe à la critique, afin de démontrer qu'il recouvre de multiples confusions conceptuelles et entraîne des conséquences inacceptables pour l'explication du subjonctif, la morphosyntaxe et, plus généralement, la démarche du linguiste ainsi que les propriétés universelles postulées pour le langage.

INTRODUCTION

Si l'on examine les études linguistiques consacrées dans leur totalité ou en partie au subjonctif français, les chapitres de grammaires qui portent sur ce thème, ou encore des ouvrages plus généraux de linguistique ou de sémantique qui se réfèrent à ce mode, afin d'illustrer une caractéristique du langage ou un point de méthode, on découvre dans nombre d'entre eux un même principe qui sous-tend l'analyse et la conditionne. Ce principe consiste à poser qu'une forme linguistique n'a de sens que s'il existe un 'choix'. Il est ainsi affirmé que le subjonctif n'a aucune signification dans les emplois qui résultent d'une servitude grammaticale, les seuls contextes dans lesquels il serait doté d'une valeur sémantique étant ceux où un autre mode, en général l'indicatif, pourrait lui être substitué. Autrement dit, il exclut rigoureusement que, là où il est requis, le subjonctif doive sa présence, ne serait-ce qu'en partie, à un sémantisme qui lui serait propre. L'intérêt de cette question réside non seulement dans ses conséquences spécifiques touchant à la problématique du subjonctif, puisque ce mode se caractérise par de nombreux emplois où il est la seule option, mais encore dans ses implications théoriques générales.

Nous nous proposons ici, après un bref survol d'auteurs qui s'en inspirent, de soumettre à un examen critique le principe selon lequel une forme comme le subjonctif ne saurait véhiculer de valeur sémantique dans les emplois

obligatoires, afin de démontrer qu'il recouvre de multiples confusions conceptuelles et entraîne des conséquences inacceptables en ce qui concerne l'explication du subjonctif, la morphosyntaxe et, plus généralement, la démarche du linguiste ainsi que les propriétés universelles postulées pour le langage. Mais auparavant, quelques remarques préliminaires.

En raison à la fois de l'optique adoptée et de la complexité du phénomène que constitue le subjonctif, il ne saurait être question d'en présenter ici, fût-ce schématiquement, une théorie. Débarrassée de son mentalisme et des caractéristiques qui l'accompagnent (voir Mailhac, 1988), et moyennant certains aménagements (voir Mailhac, 1996), la théorie du subjonctif due à Guillaume nous semble offrir une interprétation cohérente de la dimension sémantique du subjonctif. Nous renvoyons donc, parmi d'autres, à Guillaume (1929, 1971), Moignet (1959), Wagner et Pinchon (1962), Wilmet (1972), Baylon et Fabre (1973). Toutefois, quels que soient ses mérites, il conviendra de la nuancer, de l'affiner et de l'intégrer à d'autres hypothèses ou théories afin de rendre compte des multiples dimensions du phénomène, non seulement sur les plans syntaxique, sémantique et morphologique, mais encore en ce qui concerne les axes de la variation linguistique: opposition écrit-oral; niveau de langue (poids relatif de l'héritage diachronique et de la norme linguistique disséminée par les grammairiens et les institutions; distribution des archaïsmes et hypercorrections; fréquence en fonction du mode de structuration du discours privilégié: subordination syntaxique en français soigné, structuration prosodique en français familier); origine géographique et sociale des locuteurs/locutrices; convergence possible des variations (sociale, situationnelle, géographique) au niveau le plus familier ou populaire; impact des différences de génération; dynamique du changement linguistique, etc. Autant dire qu'il ne s'agit pas de l'envisager de façon monolithique et figée, même si un certain degré d'idéalisation s'avère inévitable dans toute discussion. La multiplicité et la complexité des paramètres oriente vers des continuums en tous genres plutôt que des options tranchées.

I PRISES DE POSITION

Solidement enraciné dans la tradition grammaticale et linguistique, le principe examiné ici se situe au coeur même d'un désaccord théorique sur l'interprétation du subjonctif qui oppose les linguistes depuis plus d'un demi-siècle. Face aux auteurs qui s'efforcent de mettre en évidence un dénominateur commun sémantique aux emplois du subjonctif, divers linguistes fondent leur interprétation sur la notion de choix et aboutissent à des conclusions radicalement différentes. Examinons quelques prises de position caractéristiques de cette seconde démarche, objet de notre analyse.

Gougenheim (1938) analyse les phénomènes syntaxiques, y compris le subjonctif, en fonction de trois catégories d'emplois: 'les servitudes grammaticales', 'les variations stylistiques', 'les oppositions de sens ou oppositions

Sens, choix et subjonctif

significatives' (p. 99; voir pp. 191, 195 pour le subjonctif), approche que reprendra Rothe (1967).

Dans son ouvrage d'introduction à la linguistique théorique, Lyons (1968: 312) pose la question de savoir si le subjonctif est véritablement un mode et s'interroge sur le rapport entre mode et subordination. D'emblée, il déclare: 'First of all, it should be noted that in those contexts in which the selection of one form of the verb rather than another (e.g. *vienne* v. *vient*) is determined by other syntactic features of the sentence, the occurrence of one form rather than the other cannot of itself carry any distinction of modality. For instance, the occurrence of *vienne* rather than *vient* in *je ne crois pas qu'il vienne* does not indicate any particular semantic distinction associated with the choice of the subjunctive v. the indicative: there is no choice open to the speaker in this context'.

Martinet (1968) s'efforce d'établir les conditions dans lesquelles la fonction significative d'une opposition cesse de s'exercer. Pour ce faire, il contraste les cas de syncrétisme, dans lesquels une homonymie partielle masque pour l'auditeur la nature de la forme (type: *je cherche un homme qui travaille*, où seul le locuteur sait s'il s'agit d'un indicatif ou d'un subjonctif), aux cas de servitude grammaticale (type *il faut que je fasse . . .*) qu'il envisage en tant que neutralisations. Il déclare à leur sujet: 'Traditionnellement, ces formes du subjonctif sont dites 'subjonctif' puisqu'on estime y retrouver non seulement la forme (*fasse* au lieu de *fais*), mais également le sens du subjonctif. Toutefois, il y a là illusion: *que je fasse*, après *il faut*, n'a aucune valeur modale définie qui ne soit impliquée par *il faut*. Il n'y a de sens que là où il y a choix du locuteur' (p. 13).

Harris (1978), pour qui le subjonctif a quasiment disparu en tant que catégorie chargée de sens en français contemporain, s'appuie sur une logique identique. Constatant que ce mode tend à constituer une servitude grammaticale dans les subordonnées et qu'il a presque entièrement disparu des principales et des indépendantes, il affirme: 'If carried to its ultimate conclusion, this process must inevitably destroy the meaningfulness of the category, since there will come a point where choice between the indicative and the subjunctive is virtually eliminated; and choice, of course, is an essential prerequisite to any meaningful distinction' (p. 173).

Bien qu'ils s'inspirent de Guillaume, Judge et Healey (1985) privilégient la notion de choix et opposent ainsi deux types de subjonctif:

[. . .] in many cases the use of the subjunctive is determined by some structural feature contained in the main clause, in which case it is predictable and, therefore, noncontrastive (i.e. it carries no special meaning), as in *il faut qu'il vienne*. Here, the subjunctive is required in the subordinate clause because of the use of *il faut* in the main clause. This use of the subjunctive is sometimes called the 'amodal' subjunctive. It is said to be a *servitude grammaticale*, meaning that it is compulsory. Here this is referred to as 'the harmonizing subjunctive' in order to emphasize its positive aspects. (Judge et Healey, 1985: 131)

L'harmonisation est à concevoir comme une sorte d'accord sémantique

J.-P. Mailhac

(‘semantic agreement’, p. 139): ‘Thus *il faut qu’il vienne* is a case of such a use: *il faut* refers to a necessity, but the action may or may not take place, hence the subjunctive.’ (id.)

Le second type est défini comme: ‘The subjunctive as a carrier of meaning (or ‘contrastive subjunctive’)’ (p. 131):

In opposition to this compulsory use of the subjunctive, one may quote a relatively small number of cases in which there is a contrastive choice between the use of the indicative and the subjunctive, as in:

nous comprenons que vous avez commis une erreur
(plain statement of fact)

nous comprenons que vous ayez commis une erreur
(implies sympathy and understanding) (id., p. 131)

Suivent alors d’autres exemples de contrastes dans les relatives.

Poplack (1992), qui voit dans le subjonctif un exemple de variabilité inhérente (nous y reviendrons), envisage les cas de servitude modale de la manière suivante:

(. . .) the existence of pairs (. . .) where we observe alternation between subjunctive and indicative with different matrix verbs, raises the issue of whether mood choice in the embedded clause is an automatic consequence of the nature of the governing verb (i.e. whether a given class of verbs subcategorizes for subjunctive mood), in which case mood could be interpreted as nothing more than a redundant morphological marker of subordination. (p. 235)¹

L’auteur remarque, à propos de l’évolution diachronique des emplois obligatoires:

(. . .) the history of the meaningless subjunctive in dependent clauses has been extremely stable: to this day most of the *same* semantic classes *and* matrix verbs requiring the subjunctive in Latin persist in requiring this mood in French. Why its use has continued to be interpreted as meaningful remains a mystery (. . .). (p. 258)

Le contrôle linguistique auquel a été soumis le français est alors fourni comme étant la cause probable de cet état de fait.

Pour leur part, Battye et Hintze (1992) se contentent au départ de soulever l’épineux problème de la signification du subjonctif sans tenter de le résoudre ou de prendre parti:

‘Traditionally the subjunctive is referred to as a mood, but whether the subjunctive can be viewed as a meaningful verbal category or simply as an extra marker of subordination in Modern French is a distinctly difficult question to decide. The distribution of the subjunctive has been dealt with elsewhere (. . .) and we will not pursue the issue of the modal interpretation of these verb forms’ (p. 293).

Suit alors un renvoi à des travaux représentant des positions opposées, dont l’étude de Harris (1978) citée plus haut. Cependant, dans leur examen des

¹ L’auteur fournit les exemples suivants à titre d’illustration:

- *Je pense qu’ils en font pas assez pour le vieux monde.*
- *J’aimerais ça qu’ils la fassent petite comme ça moi.*

Sens, choix et subjonctif

propriétés du français familier, ils semblent rejoindre cet auteur lorsqu'ils soulignent la nature asémantique du subjonctif dans la majorité de ses emplois (p. 346).

On pourrait citer encore d'autres linguistes ou grammairiens adoptant des positions analogues: Lampach (1957: 194), Dubois et Lagane (1973: 214), Guiraud (1974: 44), François (1974: 495) ou encore, bien qu'il soit plus circonspect, Schogt (1968: 51, 56, 59).

Ce survol montre comment le principe selon lequel une forme telle que le subjonctif ne saurait véhiculer de valeur sémantique dans les cas de servitude grammaticale se retrouve périodiquement, à travers plus de cinquante ans, sous la plume d'auteurs dont la réputation, dans la vaste majorité des cas, n'est plus à faire. On constate également à quel point ce principe pèse lourd sur la manière dont le subjonctif est interprété, puisque c'est la nature même de ce mode qui est en cause, et l'on conçoit son impact méthodologique s'il est appliqué systématiquement en morphosyntaxe. Toutefois, comme on va le voir, il est loin d'aller de soi et prête le flanc à de nombreuses critiques.

2 CRITIQUE DE L'ARGUMENTATION

Que le cadre théorique soit considéré comme acquis, ou bien que le principe ait valeur de postulat, on remarque que les justifications du principe selon lequel il ne saurait y avoir de signification en l'absence de choix sont fréquemment absentes. Lorsqu'elles sont fournies, elles semblent provenir de deux sources, la théorie de l'information et la phonologie, qui toutes deux confèrent au concept de choix un rôle méthodologique privilégié. Néanmoins, il est clair que les considérations sémantiques, bien qu'évoquées dans ces cadres théoriques, n'y constituent pas le coeur de la problématique. Dans les deux cas, on est donc en présence de principes importés et intégrés à un processus de théorisation, celui de la morphosyntaxe, dont la finalité est radicalement différente. Ceci amène tout naturellement à s'interroger sur leur nature et leur fonction d'origine ainsi que sur les modalités de leur transfert avant d'examiner les conséquences méthodologiques de ces emprunts.

La première formulation de la théorie de l'information remonte aux travaux des mathématiciens Shannon et Weaver publiés à la fin des années quarante, époque à laquelle la notion de choix joue déjà un rôle important en linguistique. Il existe certaines convergences entre la théorie de l'information et la phonologie. Si l'on tient compte en plus de la dissémination qu'a connue la théorie de l'information parmi les linguistes, il est souvent difficile dans les écrits postérieurs à cette époque d'attribuer à cette théorie plutôt qu'à la phonologie les arguments qui sont avancés. Il paraît également probable que les analogies aient parfois contribué, plus ou moins consciemment, à la fusion des deux argumentations et aient encouragé l'utilisation des concepts en morphosyntaxe. Autant dire que la structure de notre critique, qui, pour

J.-P. Mailhac

faciliter l'exposé, sépare théorie de l'information et phonologie, ne prétend pas représenter fidèlement ce qui a influencé tel ou tel auteur.

2.1 *Théorie de l'information*

La théorie de l'information est fondamentalement une théorie de la transmission qui ne se préoccupe pas du sens et mesure l'information en fonction de la probabilité des signaux, la valeur informationnelle variant en proportion inverse de la probabilité (voir, parmi d'autres, Mounin, 1975: 39, Dubois et al., 1973: 258–261). Mounin met justement en garde contre les dérapages conceptuels que recouvrent certains emprunts hâtifs à la théorie de l'information sur ce point:

Le glissement peut-être le plus sensible et le plus périlleux, très vite, a concerné le terme *information* lui-même. Par tout son usage antérieur, il est synonyme d'acquisition de renseignements, de connaissances. Il était donc tentant d'assimiler de façon plus ou moins consciente la notion de *quantité d'information*, créée par la théorie, avec la vieille notion de signification d'un mot: son sens, ce serait la quantité d'information qu'il véhicule et qu'il transmet. La théorie de l'information, par là, procurerait un instrument de travail bien utile à la sémantique ou science des significations, qui s'en trouvait jusqu'ici passablement dépourvue. (1975: 38)

Et plus loin:

[. . .] la théorie de l'information est une théorie des transmissions, elle opère sur des unités distinctives non significatives; et quand elle opère sur des unités significatives, elle les traite statistiquement comme des unités distinctives, en tant que l'une n'est pas l'autre, abstraction faite du sens; elle calcule en fait des coûts de transcription de code à code, et non des contenus de signification. (id., p. 49)

Mounin n'est certes pas le seul à attirer l'attention sur la différence entre information et contenu sémantique. De nombreux auteurs soulignent cette distinction, parmi lesquels Miller (1951: 41), Cherry (1951: 383), Martinet (1962: 142–3), Bar-Hillel (1964: 221–2; 283–90), Guiraud (1968: 146–7; 151), Todorov (1972: 326), Dubois et al. (1973: 258), Palmer (1976: 18).

Le glissement conceptuel de l'information au sens est néanmoins manifeste chez Lyons:

Information-content varies inversely with probability. The more predictable a unit is, the less *meaning* it has. (1968: 89, souligné par nous)

An utterance has *meaning* only if its occurrence is not completely determined by its context. This definition rests upon the widely-accepted principle that 'meaningfulness implies choice'. If the hearer knows in advance that the speaker will inevitably produce a particular utterance in a particular context, then it is obvious that the utterance gives him no *information*, when it occurs: no 'communication' takes place. (Lyons, 1968: 413; souligné par nous).

Une justification, qu'il est nécessaire de citer en dépit de sa longueur, est fournie (NB: signal-information = acoustic or visual information; semantic information = the non-technical, or everyday, term 'information' (1977: 41)):

Signal-information content, as measured by the mathematical theory of communication, has frequently been referred to as surprise-value; and it is this aspect of the theory, if any, which links the two senses of 'information', which we are distinguishing by means of the terms 'signal-information' and 'semantic information'. For, in a general way, it does seem reasonable to say that the greater the surprise-value of a certain item of news, the more significant it is (in some sense of 'significant'). 'Man bites dog', as they say, is a more significant item of news than 'Dog bites man'. As we have seen, when a signal (or some portion of a signal) has a probability of 1 (i.e. when its occurrence is totally predictable), it is defined to carry no signal-information. This seems to be intuitively acceptable also as far as its semantic information is concerned. If a receiver is aware that a certain message will necessarily be transmitted, reception of the signal which encodes that message, when it is transmitted, will not augment his store of knowledge. The information theory principle that what is completely determined by its context carries no information is in accord, therefore, with the principle introduced in the previous section that meaningfulness implies choice. (id. pp. 45–46)

Il est certes possible d'établir un parallèle entre théorie de l'information et langage du point de vue de la probabilité et d'affirmer que le contenu informationnel (théorie de l'information) et la valeur informative (sens courant) sont inversement proportionnels à la probabilité (effet de surprise). Mais là s'arrêtent les similarités, et cette constatation n'entraîne pas la moindre conséquence du point de vue de la signifiante des unités linguistiques.

On l'a vu, le contenu informationnel est à différencier soigneusement du sens, à tel point qu'un élément dépourvu de toute valeur sémantique se caractériserait par une valeur informationnelle élevée en raison de sa faible probabilité (Mounin, 1975: 51). Ce cas extrême met aussi en lumière ce qui oppose la valeur informationnelle (qui serait donc élevée) et la valeur informative (qui serait nulle), pour un contenu sémantique nul. L'autre cas où la valeur informative serait nulle, correspondrait à une situation où les unités linguistiques, et donc l'ensemble de l'énoncé, sont dotées d'une valeur sémantique, toutefois l'information est déjà connue de l'allocutaire, parce qu'elle a été fournie antérieurement, qu'elle est contenue au sein du même énoncé, ou qu'elle est prévisible dans le contexte en fonction de la syntaxe ou de la situation de communication (par exemple, le message de l'horloge parlante au delà des premiers instants). Dans les conditions normales de communication, l'allocutaire, et a fortiori le locuteur, perçoivent bel et bien la signification, même si la valeur informative est nulle, la présence d'un contenu *sémantique* étant *précisément* ce qui permet à l'allocutaire de déterminer la valeur informative. La signifiante représente une condition nécessaire à l'existence de toute valeur informative, mais l'absence de valeur informative n'implique nullement l'absence de contenu sémantique. La probabilité, l'effet de surprise conditionnent le contenu informatif, mais n'ont aucun impact sur la signifiante; celle-ci n'est pas une propriété dont la variation serait quantitativement mesurable sur une échelle continue en fonction de la probabilité.

J.-P. Mailhac

Le dérapage, et la chose est pour le moins surprenante chez un linguiste aussi versé dans la sémantique et la théorie de l'information que Lyons, paraît se jouer sur le terme 'signifiant' qui est pris à la fois au sens d'important; propre à faire une différence et de 'porteur de contenu sémantique'. Quelle que soit leur valeur informative respective dans un contexte donné, 'Man bites dog' et 'Dog bites man' ne diffèrent nullement du point de vue de la quantité de sens qu'ils véhiculent. On remarque au passage que le vocabulaire utilisé trahit le manque de rigueur ('in a general way, it does seem reasonable. . .', 'in some sense of 'signifiant'', 'This seems to be intuitively acceptable').

La notion de redondance illustre à la fois les similarités méthodologiques entre théorie de l'information et linguistique et la confusion conceptuelle observable chez certains. A propos des systèmes linguistiques, Lyons souligne la nécessité de la redondance afin de compenser la présence de 'bruit', au sens que lui confère la théorie de l'information, à savoir toute interférence à la communication ('random disturbances'): 'A certain degree of redundancy is necessary to counteract noise' (1968: 89). Or, qu'il s'agisse de théorie de l'information, de linguistique, ou même de rhétorique, le terme 'redondance' implique un *surplus* dû à la *répétition* d'un élément déjà présent (par exemple la marque répétée du pluriel dans *les enfants sont tous partis*) et non pas la présence d'un élément intrinsèquement dépourvu de toute valeur. La signifiante de la forme constitue en fait la condition même de la redondance, faute de quoi la forme serait impuissante à compenser le bruit. Ainsi, les marques répétées de l'accord grammatical, qui sont totalement prévisibles, doivent véhiculer un sens pour être à même d'optimiser la communication sujette aux interférences (voir Dubois et al., 1973: 408–13).

Le transfert des notions de choix, d'information et de redondance de la théorie de l'information aux cas de servitude grammaticale en morphosyntaxe s'avère par conséquent inacceptable. Il en est de même pour les emprunts à la phonologie.

2.2 Phonologie

Dans le cas de la phonologie, l'absence de choix entre deux unités qui peuvent s'opposer dans d'autres contextes correspond, on le sait, aux cas de neutralisation. Ainsi, le contraste de l'allemand entre /t/ et /d/ est neutralisé en finale où seul [t] est possible (*Rad* et *Rat* se prononcent de la même manière). L'archiphonème, qui est l'ensemble de traits pertinents communs aux deux phonèmes, se réalise ici comme [t]. De nouveau, on observe de multiples confusions lors du passage à la morphosyntaxe.

Tout d'abord, on retrouve la même méprise concernant l'information et le sens. Elle est évidente chez Lampach (1957: 194) lorsque celui-ci affirme que le mode 'n'apporte aucun supplément d'information' dans les cas d'emplois obligatoires, face à une 'différence de sens' là où il y aurait choix.

Sens, choix et subjonctif

Par ailleurs, pour qu'il y ait neutralisation, il est nécessaire qu'il existe une base commune significative (archimorphème) équivalente de la base commune distinctive (archiphonème). Or, Martinet, qui n'est pas sans reconnaître de sérieuses difficultés associées à l'extension du terme 'neutralisation' aux unités significatives, est le premier à reconnaître son caractère problématique: 'Il n'est pas facile de dégager une base commune qu'ils [= l'indicatif et le subjonctif] soient les seuls à présenter' (1968: 17).

Analyser les unités significatives à raison d'une unité par choix ne va pas de soi: combien de choix et d'unités faut-il postuler pour les accords, les groupes du type *ne... que*, les cas de servitude grammaticale (*il faut* + subjonctif), etc? Les valeurs sémantiques cohabitent fréquemment sous une même forme: la désinence *-ait* dans *marchait* exprime une personne, un mode, un temps, un aspect. Les notions de monème discontinu (Martinet, 1991: 104–105; François, 1968: 239) et de syncrétisme (Martinet, 1968) sont loin de résoudre tous les problèmes.

Souvent, le prétendu choix n'en est pas un. C'est le cas de l'exemple fourni par Judge et Healey (1985: 131) cité plus haut:

nous comprenons que vous avez commis une erreur
(plain statement of fact)

nous comprenons que vous ayez commis une erreur
(implies sympathy and understanding)

Il n'y a de choix que si l'on escamote le plan du signifié. S'il est pris en compte, la valeur sémantique retenue par le locuteur pour *comprendre* détermine automatiquement le mode. Même erreur chez Harris, lorsqu'il évoque les emplois où le subjonctif conserve une valeur sémantique: 'For instance, with conjunctions such as *de sorte que*, the mood used is determined by the exact semantic nuance involved; a purpose, for example, is far less factual than a result, and we would therefore expect a subjunctive in the former case and an indicative in the latter. In brief, a meaningful choice is possible.' (1978: 174). Le mode, là encore, découle automatiquement de la valeur sémantique assignée à la locution.

Ailleurs, le recours au procédé qu'est le choix s'accompagne d'une confusion entre valeur sémantique inhérente à la forme modale et signification portée par d'autres éléments du contexte. C'est l'erreur que commet Martinet, lorsqu'il affirme, à propos de *il faut qu'il fasse*: 'la forme *fasse* n'apporte rien ici sur le plan modal qui ne soit exprimé par *il faut*' (1968: 20, voir aussi p. 13, déjà cité), assimilant ainsi l'idée de nécessité véhiculée par le verbe *falloir* et la virtualité qui caractérise le subjonctif. Qui plus est, cette remarque revient à avouer l'existence d'une valeur sémantique modale, alors même qu'il n'y a pas de choix: l'incohérence théorique est manifeste. Remarquons au passage que ce type de méprise est symptomatique de la façon dont est traité le plan sémantique, lorsqu'on adhère au principe examiné ici.

Dans certains cas, il semble que l'application de la notion de choix aboutisse à un renversement de la causalité. Citons de nouveau Martinet²:

Le conditionnement de la présence du subjonctif dans un prédicatoïde dépend d'abord de la valeur du noyau dont il est l'expansion. Quatre possibilités sont à considérer:

- 1° le noyau implique que le procès est envisagé comme réel
- 2° le noyau implique que le procès est envisagé comme imaginé
- 3° le noyau permet d'envisager le procès comme réel ou comme imaginé
- 4° le noyau change de valeur selon que l'on envisage le procès comme réel ou imaginé. (1979: 122)

La quatrième possibilité paraît suggérer que le choix du mode peut déterminer la valeur du noyau. C'est certes le cas pour l'allocutaire lors du décodage de l'énoncé (type *je rêve qu'il vient / je rêve qu'il vienne*), mais dans le cas du locuteur, qui correspond aux conditions de genèse de l'énoncé et donc au véritable mécanisme causal, le conditionnement est toujours dans le sens noyau-prédicatoïde.

Les présupposés concernant la détermination du sens et les capacités psycholinguistiques du sujet parlant sont eux aussi irrecevables. S'il est manifestement exact qu'une partie importante de la signification se joue au niveau de l'énoncé (plan du discours), il n'en reste pas moins vrai que toute forme emporte nécessairement avec elle certaines propriétés déterminées antérieurement et en dehors de tout emploi au sein du système auquel elle appartient (plan de la langue), lieu où se réalise sa définition différentielle en rapport avec les autres constituants de l'ensemble systématique. Dans *Qu'il sorte!* le subjonctif contribue à l'expression d'un ordre, dans *Qu'il revienne maintenant, et tout est perdu*, il s'agit d'une hypothèse. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il véhicule sa valeur fondamentale (une certaine forme de virtualité). On ne voit pas pourquoi la présence ou l'absence d'alternative dans un environnement syntactique donné effacerait les propriétés systématiques, comme si, tout à coup, la forme n'avait plus rien à voir avec le système qui lui confère ses caractéristiques.

Pour envisager la même question différemment, n'est-il rien de plus simple pour l'esprit humain que d'accéder au signifié systématique, dans un cas de servitude grammaticale, par simple association et jeu de la mémoire? Soit les exemples suivants:

- (1a) *C'est le rat que mange le chat.*
- (1b) *C'est le rat qui mange le chat.*
- (2a) *C'est la personne que j'ai vue hier.*

² Le terme de prédicatoïde est défini comme suit: 'dans *il dit qu'il part demain, part a*, dans ce cas, l'apparence d'un prédicat. Mais comme il se rattache à un segment qui est une détermination du prédicat *dit*, nous ne pouvons le considérer comme un prédicat, et nous le désignons comme un **prédicatoïde**.' (Martinet, 1979: 18). Le 'noyau' se réfère au verbe, nom ou adjectif de la proposition principale qui détermine le choix modal. Le subjonctif est présenté comme le mode de l'imaginé, l'indicatif celui du 'réel'.

Sens, choix et subjonctif

(2b) * C'est la personne qui / quoi / laquelle / à laquelle / de laquelle / dont / où j'ai vue hier.

Accepter le principe examiné ici ce serait affirmer que pour le sujet parlant *que* aurait une valeur sémantique dans (1a), en vertu de l'existence de (1b), mais en serait totalement dépourvu dans (2a) par suite de l'absence d'alternative. Le sujet parlant serait-il donc frappé d'amnésie? d'aveuglement sémantique? Serait-il soudainement incapable de se souvenir des propriétés systématiques du pronom en jeu? Si la forme n'est porteuse d'aucune valeur sémantique, comment expliquer que l'allocutaire analyse en fait l'énoncé correctement? Il est manifeste que ni le locuteur ni l'allocutaire n'ont besoin d'opérer une substitution pour saisir le contenu sémantique.

Curieusement, tout se passe comme si ce qui était au départ un procédé d'analyse phonologique (une manipulation de l'énoncé par substitution) était non seulement transféré tel quel au domaine de la morphosyntaxe, mais se voyait en outre conférer le statut d'une opération psycholinguistique réalisée par le sujet parlant dans le cadre de l'acte de langage. Il faudrait ainsi accepter que, face à une servitude grammaticale, le locuteur et l'allocutaire, étant dans l'impossibilité d'opérer une substitution, qui seule leur donnerait accès au signifié, débouchent sur un vide sémantique. Par conséquent, au delà du dangereux présumé d'isomorphie, ou tout au moins de similarité fonctionnelle, de la phonologie et de la morphosyntaxe, on serait bel et bien en présence d'une hypothèse mentaliste, qui ferait d'un procédé d'investigation utilisé par le linguiste un mécanisme psycholinguistique inhérent à tout acte de langage. Une telle démarche s'avère totalement arbitraire et soulève d'innombrables problèmes concernant la vérification des hypothèses mentalistes (voir Mailhac, 1988).

Qu'il s'agisse de la théorie de l'information ou de la phonologie, on voit donc que le transfert du principe recouvre plusieurs dérapages conceptuels et repose sur des présupposés irrecevables. Ses conséquences méthodologiques sont tout aussi problématiques.

2.3 *Conséquences méthodologiques*

Commençons par l'explication du subjonctif lui-même. La démarche mène en général à l'hypothèse de deux subjonctifs qui ne cadre pas avec les faits observables. Harris (1978) y voit un 'mode' doté de valeur sémantique, là où le choix est possible, et une 'forme' vide de sens dans les autres cas. Judge et Healey (1985), on s'en souvient, évoquent pour leur part une opposition de même nature entre 'contrastive subjunctive' (porteur de sens dans le premier type d'emploi) et 'harmonizing subjunctive' (dépourvu de sens dans le second). Après avoir évoqué ce qui constitue selon lui les rares cas d'alternance modale observables, Harris conclut: 'These examples, however, reflect the last – largely accidental – survivors of the subjunctive mood as a meaningful category: its passage to an empty formal marker of certain types of subordinate clauses is clearly almost complete in French.' (1978: 174). Certes, le subjonctif

n'apparaît pour l'essentiel que dans les subordonnées, mais comment expliquer le fait que la subordination requière un marqueur supplémentaire dans certains cas seulement? Comment convient-il de rendre compte de la multitude de subordonnées qui sont à l'indicatif? Faut-il envisager qu'elles soient moins 'subordonnées' que celles qui usent du subjonctif? Comment expliquer l'absence d'une progression systématique du subjonctif dans les subordonnées qui ne sont pas historiquement à ce mode? N'est-ce pas précisément sa valeur sémantique de virtualité qui fait obstacle à son extension dans les contextes où le procès ne peut être virtuel? Pour leur part, Judge et Healey (1985) aboutissent à l'hypothèse d'un subjonctif asémantique ('it carries no special meaning', p. 131) dont la fonction est d'assurer un accord sémantique ('semantic agreement', p. 139): la contradiction est patente.

Dans son analyse du subjonctif au sein des complétives, Poplack (1992) s'engage plus loin que la plupart en interprétant les emplois modaux comme des cas de variabilité inhérente: 'subjunctive mood is one variant of a linguistic variable, which in the case at hand, may alternate with indicative and conditional in embedded clauses' (p. 242). La présence du mode, bien que conditionnée par divers facteurs, parmi lesquels le sémantisme des formes auxquelles il est lié, n'est pas entièrement déterminée par eux. Les trois modes sont jugés sémantiquement interchangeables:

(. . .) a linguistic variable in its most restricted sense involves two or more ways of conveying the same referential meaning. Thus in order to show that indicative or conditional and subjunctive are actually variants of each other, it would be necessary to demonstrate that they are not associated with differences in meaning. This is what the analyses we will present in ensuing sections suggest. (p. 243)

Sont-ils dotés de signification ou non? Le passage est ambigu. L'auteur précise ailleurs que le subjonctif est dépourvu de toute valeur sémantique, et ce depuis l'époque du latin classique: 'We do not wish to imply that subjunctive mood has *lost* its meaning in embedded noun clauses in Canadian French. The available evidence, and this is the subject of ongoing research, suggests that it never had one, at least since the time of Classical Latin.' (p. 257). Il faut donc conclure qu'aucun des modes n'est porteur de sens, ce qui est contredit, entre autres, par les contextes où le choix modal permet de distinguer deux valeurs sémantiques associées à une même forme – par exemple *dire* (p. 242), mais aussi *marmonner*, *balbutier*, *crier*, *s'écrier*, *téléphoner*, *écrire*, *télégraphier*, *faire signe*, *indiquer*, *supposer*, *accepter*, *admettre*, *imaginer*, *suggérer*, *rêver*, *il arrive*, etc. – ainsi que la 'vigueur' reconnue au mode subjonctif dans de tels cas (p. 259). Par ailleurs, l'analyse de Poplack repose sur un corpus de trois millions et demi de mots constitué d'entretiens avec 120 locuteurs/locutrices résidant dans la région d'Ottawa-Hull: 'Illustrating as it does numerous styles, registers and topics of conversation, we consider this data base to be fully representative of the speech of the region.' (p. 243). Or cette analyse est fondamentalement invalidée par le fait que les exemples sont interprétés sans la moindre

différenciation sociale ou situationnelle, comme si l'emploi modal n'était nullement affecté par ces facteurs. Une fois encore, la position adoptée mène à toutes sortes de conséquences méthodologiques irrecevables.

De surcroît, le principe interdit la recherche d'un dénominateur commun sémantique présent dans l'ensemble des emplois (servitudes et non servitudes), alors que *tout* incite le linguiste à s'interroger sur l'existence d'un tel dénominateur commun: la valeur sémantique du subjonctif en latin; la valeur sémantique du subjonctif dans les autres langues romanes; les valeurs sémantiques jugées présentes dans les emplois résultant d'un 'choix'; le rôle de l'environnement sémantique parmi les facteurs qui déclenchent la sélection du mode; la nécessité d'*expliquer* les cas de servitude grammaticale; le fait que la valeur de virtualité postulée dans les autres cas soit parfaitement compatible avec les contextes d'emplois obligatoires; l'existence de théories, comme la théorie guillaumienne, qui expliquent la servitude grammaticale précisément en fonction d'un signifié virtuel propre au subjonctif.

En toute logique, il conviendrait évidemment d'appliquer à l'ensemble de la morphosyntaxe le même principe d'analyse, présenté comme l'un des plus fondamentaux de la sémantique par Lyons (1977: 33). Ceci amènerait en fait à postuler toute une série de cas où l'on est en présence de deux entités irréductibles: l'une porteuse de sens, l'autre totalement dépourvue de valeur sémantique en raison du caractère obligatoire de certains emplois. Il n'est pas difficile de trouver de tels exemples: *C'est en forgeant qu'on devient forgeron.* (participe présent); *Je voyage pour me distraire.* (infinitif); *Hier, quand il est arrivé, j'étais en train de lire.* (indicatif / imparfait); *C'est le voisin que j'ai rencontré hier.* (pronom relatif *que*); *Voilà l'argent dont tu as besoin.* (pronom relatif *dont*); *Des pommes? J'en ai mangé.* (pronom personnel *en*); *Il fait l'objet de recherches.* (préposition *de*), etc. Toutefois, il est intéressant de noter que ceux qui adoptent la démarche critiquée ici ont souvent tendance à ne l'appliquer qu'au subjonctif puisque, sauf erreur, les remarques concernant l'absence de valeur sémantique dans les cas de servitude ne s'adressent pas dans l'ensemble à des formes comme celles qui précèdent.

D'une façon plus générale, en perdant de vue la référence aux virtualités du système et en privilégiant indûment le plan de l'énoncé dans la détermination du sens, cette démarche porte atteinte au principe structuraliste de définition différentielle des formes au sein des systèmes et fausse la nature des rapports entre langue et discours ainsi que le processus méthodologique de reconstruction du système, puisqu'on aboutit à deux entités dans la majorité des cas.

En outre, ne pas pousser plus avant la quête d'un dénominateur commun à chaque fois que se présente un cas de servitude grammaticale, c'est interrompre ici avant son terme, et sans justification valable, le processus de théorisation qui doit viser, comme dans toute science, à rendre compte du plus grand nombre de faits à expliquer par le plus petit nombre possible de faits explicateurs. Cette exigence fondamentale de toute démarche scientifique n'est donc pas satisfaite.

J.-P. Mailhac

Deux remarques enfin concernant les propriétés universelles du langage. L'un des présupposés qui sous-tend la démarche critiquée ici consiste à poser une certaine isomorphie, ou tout au moins un minimum de similarité fonctionnelle, entre la phonologie et la morphosyntaxe. Les remarques qui précèdent montrent clairement la fragilité d'un tel présupposé en ce qui concerne les aspects que nous avons traités. Nous rejoignons ici Gadet (1989: 56–57), qui met en garde contre les transferts inopportuns et la tentation du 'traitement homologique des différents niveaux' (p. 57) et pour qui la question du sens constitue 'le point clef de la différence entre phonologie et grammaire' (id.). Deuxièmement, si l'on accepte l'argument selon lequel toute forme employée dans un contexte de servitude grammaticale n'a aucune valeur sémantique, cela signifie qu'aucune forme dans aucune langue du monde ne saurait être obligatoire, parmi celles qui satisferaient les critères de la combinatoire syntaxique du contexte, en raison même de son sémantisme. On l'a vu, rien ne justifie une telle hypothèse et il importe donc de la rejeter.

CONCLUSION

Il est parfaitement normal en science de faire des emprunts à d'autres disciplines, voisines ou distantes, à des fins heuristiques. Toutefois, il est nécessaire d'observer la plus grande rigueur dans les modalités du transfert, ce qui n'a pas été le cas lorsque le principe examiné ici a été importé de la théorie de l'information ou de la phonologie en morphosyntaxe. La liste des concepts qui font l'objet de confusions est éloquent: valeur informationnelle, valeur informative, signifiante, redondance, choix, neutralisation, signifié modal, signifié contextuel, orientation du mécanisme de causalité déterminant le mode, capacités psycholinguistiques du sujet parlant, mentalisme. A ces méprises s'ajoutent des conséquences méthodologiques inacceptables: refus de recherche de trait sémantique commun aux deux subjonctifs auxquels la démarche aboutit inéluctablement, alors que tout y incite; incohérence dans l'application du principe; rapports système (langue) / emploi du système (discours) faussés; interruption prématurée du processus de théorisation; attribution arbitraire de propriétés universelles au langage. Autant dire que le principe selon lequel une forme comme le subjonctif ne saurait véhiculer de valeur sémantique dans les emplois obligatoires s'avère, en dépit du fait qu'il perdure depuis plus de cinquante ans chez divers auteurs, injustifié et injustifiable. La linguistique, aussi bien que la grammaire³, ont donc tout à gagner en l'abandonnant.

Author's address:

*School of Languages,
University of Salford,
Salford M5 4WT, UK
j.p.mailhac@salford.ac.uk*

³ Voir Mailhac (1996) pour une discussion de la présentation du subjonctif dans les grammaires.

Sens, choix et subjonctif

REFERENCES

- Bar-Hillel, Y. (1964). *Language and Information*. Reading, Mass.: Addison-Wesley.
- Battye, A. and Hintze M.-A. (1992). *The French Language Today*. London-New York: Routledge.
- Baylon, C. et Fabre, P. (1973). *Grammaire systématique de la langue française*. Paris: Nathan.
- Cherry, E. C. (1951). A history of the theory of information. *Proceedings of the Institute of Electrical Engineers*, 98/iii: 383–93.
- Dubois, J. et al. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.
- Dubois, J. et Lagane, R. (1973). *Nouvelle Grammaire du français*. Paris: Larousse.
- François, D. (1974). *Français parlé*. tome 1. Paris: SELAF.
- François, F. (1968). La description linguistique. In: *Le Langage. Encyclopédie de la Pléiade*. Paris: La Pléiade, pp. 171–282.
- Gadet, F. (1989). *Le Français ordinaire*. Paris: Armand Colin.
- Gougenheim, G. (1938). *Système grammatical de la langue française*. Paris: Éd. d'Artrey.
- Guillaume, G. (1970). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps* (1929) suivi de *L'architecture du temps dans les langues classiques* (1943). Paris: Champion.
- Guillaume, G. (1971). *Leçons de linguistique, 1948–1949. Série A. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*. Québec – Paris: Klincksiek.
- Guiraud, P. (1968). Langage et théorie de la communication. In: *Le Langage. Encyclopédie de la Pléiade*. Paris: La Pléiade, pp. 145–68.
- Guiraud, P. (1974). *La Syntaxe du français*, 5e édition. Paris: Presses Universitaires de France.
- Harris, M. B. (1978). *The Evolution of French Syntax. A comparative approach*. London: Longman.
- Judge, A. and Healey F. G. (1985). *A Reference Grammar of Modern French*. London: Edward Arnold.
- Lampach, S. (1957). Remarques sur la neutralisation des oppositions grammaticales. *Travaux de l'Institut de Linguistique de Paris*, ii:193–203.
- Lyons, J. (1968). *Introduction to Theoretical Linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Lyons, J. (1977). *Semantics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mailhac, J.-P. (1988). *Le Temps opératif en psychomécanique du langage*. Paris-Genève: Champion-Slatkine.
- Mailhac, J.-P. (1996). Le subjonctif: quel type de présentation adopter? In: D.Engel and F. Myles (eds), *Teaching Grammar: perspectives in higher education*. London: AFLS / CILT, pp. 137–65.
- Martinet, A. (1962). *A Functional View of Language*. Oxford: Clarendon Press.
- Martinet, A. (1968). Neutralisation et syncrétisme. *La Linguistique*, 1: 1–20.
- Martinet, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris: Crédif, Didier.
- Martinet, A. (1991). *Éléments de linguistique générale*, 3e édition. Paris: Armand Colin.
- Miller, G. A. (1951). *Language and Communication*. New York: McGraw Hill.
- Moignet, G. (1959). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Mounin, G. (1975). *Linguistique et philosophie*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Palmer, F. R. (1976). *Semantics. A New Outline*. Cambridge: Cambridge University Press.

J.-P. Mailhac

- Poplack, S. (1992). The inherent variability of the French subjunctive. In: T. Morgan and C. Laeufer, *Theoretical Analyses in Romance Linguistics: selected papers from the nineteenth Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL XIX)*, the Ohio State University, 21–23 April 1989. Amsterdam: Benjamins, pp. 235–63.
- Rothe, W. (1967). *Strukturen des Konjunktivs im Französischen*. Tübingen: Niemeyer.
- Schogt, H. G. (1968). *Le Système verbal du français contemporain*. La Haye-Paris: Mouton.
- Shannon, C. E. and Weaver, W. (1949). *The Mathematical Theory of Communication*. Urbana: University of Illinois Press.
- Todorov, T. (1972). Typologie des faits de sens. In: O. Ducrot et T. Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Éditions du Seuil, pp. 325–32.
- Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Librairie Hachette.
- Wilmet, M. (1972). *Gustave Guillaume et son école linguistique*. Paris-Bruxelles: Nathan-Labor.